

Rapport Financier Annuel

Exercice clos le 31 décembre 2024



Coheris

4, Rue du Port aux Vins
92150 Suresnes
Tél. : +33 (0)1 57 32 60 60
Fax : +33 (0)1 57 32 62 00

www.coheris.com

Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre - Siège social : 4, Rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

Préambule

Le présent rapport financier comprend :

- Le rapport de gestion et les comptes sociaux de la société Coheris établis selon les normes comptables françaises pour l'exercice 2024 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes et le rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées y afférent,
- les comptes IFRS de Coheris établis selon les normes IFRS pour l'exercice 2024 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent.

Les comptes sociaux et IFRS ont été examinés et arrêtés par Conseil d'Administration de la société Coheris le 30 avril 2025.

Sommaire

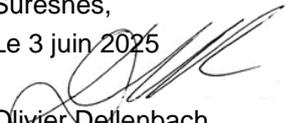
1. Attestation du Responsable du document	3
2. Rapport de gestion.....	4
3. Comptes sociaux.....	29
4. Comptes IFRS... ..	43
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	60
6. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS	66

1. Attestation du Responsable du document

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et les comptes IFRS présentés dans le présent Rapport Financier Annuel 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et le rapport de gestion ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles est confrontée.

Suresnes,

Le 3 juin 2025


Olivier Dellenbach

Président-Directeur Général

2. Rapport de gestion

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1^{ère} PARTIE : INFORMATIONS SUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE

1.1 Activité

1.1.1 Situation de Coheris et évolution de l'activité pendant l'exercice écoulé

En 2024, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business¹ de 13,5 M€, stable par rapport à 2023 d'où une variation de + 0,5%.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de +14,1 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 6,9 M€. Ces ventes représentent désormais 51 % du chiffre d'affaires total, contre 45 % en 2023, soit un gain de 6 points supplémentaires entre les deux exercices.

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 20,5% du chiffre d'affaires total (24% en 2023).

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 3,8 M€, en baisse attendue de 7,8% par rapport à 2023 et représentent 28,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR²) s'établit à 10,3 M€ au 31 décembre 2024, en hausse de +1,9 % par rapport au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2024, compte tenu des bonnes perspectives Coheris a activé des impôts différés sur reports déficitaires pour un montant de 312 K€.

COHERIS enregistre un résultat opérationnel courant en hausse à 0,7 M€ correspondant à l'augmentation du chiffre d'affaires sous l'effet du changement de business model ainsi qu'une meilleure maîtrise de ses charges.

Le Résultat Opérationnel (RO) s'établit à 3 234 K€, contre 2 649 K€ en 2023. Le Résultat Opérationnel est en hausse et s'explique notamment par la légère hausse du chiffre d'affaires ainsi qu'une maîtrise de ses charges externes.

Le coût de l'endettement financier net est de +769 K€ contre +379 K€ en 2023.

¹ Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe

² ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.

Après prise en compte du coût de l'endettement financier et de l'activation des impôts différés sur reports déficitaires, le résultat net enregistre une augmentation par rapport à l'année précédente, et s'établit à 3,4 M€ en comparaison de 3 M€ en 2023.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie ressort à 0,4 millions d'euros et les capitaux propres à 20,7 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres créances" qui s'élève à 10 009 K€ au 31/12/2024. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

1.1.2 Activité des filiales

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale.

1.1.3 Évolution récente et perspectives 2025

1.1.3.1 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société a maintenu les mesures prises en 2023 afin de conserver un niveau d'activité quasi normal.

Dans le cadre du conflit entre l'Ukraine et la Russie, la société n'a pas identifié d'opérations dans ces deux pays.

Par ailleurs, à ce stade il n'a été identifié aucune conséquence financière qui pourraient découler sur l'activité de la société suite aux sanctions économiques prononcées à l'encontre de la Russie par les pays de l'Union Européenne.

En outre, la société a demandé à ses prestataires une vigilance accrue et des mesures préventives vis-à-vis du risque important de cyber-attaques. A ce jour, la société et ses partenaires n'ont pas constaté d'intrusion.

1.1.3.2 Perspectives

Face à un marché de l'édition en pleine évolution et à la concurrence accrue d'éditeurs américains tels que Salesforce ou Microsoft disposant de moyens commerciaux et de distribution considérables et réalisant des investissements significatifs en recherche et développement, Coheris fait évoluer son modèle vers une stratégie de croissance. Les trois axes de développement stratégiques sont les suivants :

Un premier axe : évolution du business model

La stratégie pour l'année 2025 sera de poursuivre la transition du modèle de vente des licences et prestations le cas échéant en mode Abonnement. La société avait déjà initié cette démarche au cours des exercices précédents, il faut poursuivre les actions menées pour 2025 afin d'ancrer ce mode de distribution dans l'ensemble des offres clients. Ce business model a pour effet d'accroître le niveau d'activité récurrente et de visibilité sur son chiffre d'affaires.

Un second axe centré sur le positionnement des produits Coheris sur des marchés de niche porteurs en complément de ses marchés actuels

Cet axe de développement repose sur les savoir-faire existants de la Société et vise à positionner les produits Coheris sur des marchés de niche porteurs en complément de ses marchés actuels.

En effet, les marchés visés reposent sur une spécialisation forte, nécessitant une expertise métier, permettant de faire face à un nombre limité de concurrents. Ces niches se trouvent par exemple dans le secteur du retail, de l'habitat social, ou encore la finance.

Des investissements en R&D pourront permettre de créer une offre logicielle additionnelle adaptée aux besoins de ces métiers concurrentiels par rapport à des offres plus génériques.

Les compétences de Coheris dans les domaines de la Business Intelligence et de l'intelligence artificielle permettront à cette offre logicielle additionnelle de correspondre à la transformation attendue dans les produits CRM dans les années à venir sur ces secteurs de niche.

A ce titre, les offres de Coheris telles que Coheris CRM Nomad ou Coheris CRM Merch entrent dans cette logique. Des réflexions sont engagées sur l'approche commerciale et le positionnement des offres par rapport à des concurrents potentiellement déjà présents sur ces marchés mais généralement de taille équivalente ou plus petite que Coheris.

Un troisième axe sur l'intégration de l'IA

L'arrivée massive des technologies IA va changer l'usage des solutions de Coheris.

Dès fin 2024, l'intégration de technologies IA a été réalisée par l'intégration de :

- La transcription des conversations téléphoniques en temps réel
- La détection des concepts au fur et à mesure de la conversation
- La capacité de résumé automatique des conversations téléphoniques
- L'Invocation des APIs d'enrichissement de documents, via LLM, en vue de :
 - qualifier automatiquement les emails entrants (permet un premier niveau de suggestion de réponse également), permettra le remplacement de SpadRT
 - contrôler automatiquement la validité des documents
 - pré qualifier une fiche de client, une sollicitation, affaire commerciale

La roadmap 2025 prévoit de poursuivre ces développements par l'intégration notamment des technologies de Sinequa (société acquise par le Groupe ChapsVision en novembre 2024 et spécialiste en capacités RAG - retrieval augmented generation – et en moteurs de recherche).

Un quatrième axe lié au développement à l'international

Cet axe de développement n'est pas prioritaire. En revanche, la société reste en capacité de pouvoir accompagner ses clients dans un déploiement de ses applications à l'international grâce aux équipes basées sur le territoire français ou d'éventuels partenaires locaux.

1.1.3.3 Investissements en R&D

Les activités de Recherche et Développement vont se poursuivre au cours de l'exercice. Ces travaux porteront sur le développement des progiciels commercialisés : notamment les différentes versions de Coheris CRM, Coheris NOMAD/MERCH, Coheris LIBERTY (BI), Coheris SPAD (Datamining et moteur de recommandation SPAD REALTIME, Machine Learning, Intelligence Artificielle) et les modules (RGPD Text-control, Social notamment).

Ils mettent en œuvre des technologies relatives aux systèmes de gestion de bases de données (relationnelles et vectorielles), aux serveurs d'applications et aux environnements de développement en architecture N-tiers.

Les activités de Recherche et Développement de Coheris se déclinent sur différents axes. Il s'agit en phase amont du cycle de vie des progiciels, de travaux qui portent sur l'abstraction des besoins exprimés. Cette phase a pour objectif une mise en œuvre qui permet de conserver l'aspect générique de la solution. La phase amont inclut également la réalisation de prototypes destinés à des validations techniques et technologiques. Une partie de l'activité est également consacrée au développement, activité qui porte à la fois sur des fonctions génériques, pour enrichir les socles de développement, et sur des fonctions métier. Ces travaux font l'objet d'une phase complémentaire d'industrialisation destinée à conférer, en plus d'une compatibilité avec les socles technologiques, des qualités de robustesse et de performance aux progiciels. De manière permanente et transverse, une partie des activités de Recherche et Développement est consacrée à la veille technologique et à l'amélioration des aspects « qualité » des travaux.

Au titre de l'exercice 2024, la société Coheris SA a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Recherche de 638 K€ autour de projets de recherche innovants dans les développements d'applications de CRM, de Business intelligence, de Datamining et leur intégration entre elles.

1.1.4 Faits exceptionnels et litiges

Les autres provisions se rapportent à des risques et des charges d'exploitation, notamment pour litiges en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2024.

1.1.5 Principaux facteurs de risques

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous (les chiffres sont présentés en K€ sauf indication contraire) :

Risque client

Coheris a plus de 500 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 39 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2024.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendante d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement des grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des transactions étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2024 reste excédentaire suite aux résultats de l'exercice.

Échéancier des actifs et des dettes financières.

	à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Disponibilités	359		
Autres actifs financiers*	10 009		
Passifs financiers	-908	-506	
Position nette avant gestion	9 460	-506	
Hors bilan			
Position nette après gestion	9 460	-506	

* Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres créances" qui s'élève à 10 009 K€ au 31/12/2024. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissement de crédit par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2024 en k€
Emprunt bancaire PGE	2 000	2026	Fixe :0,70% Durée 60 mois avec un différé	OUI, garantie BPI à hauteur de 90% du montant total	1 007
Total	2 000				1 007

1.1.6 Situation de trésorerie et d'endettement

La **trésorerie disponible et équivalents de trésorerie (a)** s'élèvent à 359 K€ au 31/12/2024 contre 188 K€ au 31/12/2023. Cette augmentation s'explique par une meilleure maîtrise de ses charges externes.

Au 31/12/2024, les **dettes financières (b)**, intégrant l'impact de l'application de la norme IFRS 16, à moins d'un an s'élèvent à 1 665 K€. Les dettes financières à plus d'1 an s'élèvent à 3 545 K€.

La dette financière totale représente ainsi 5 210 K€ dont 1 007 K€ auprès des établissements de crédit et 3 796 K€ au titre de l'application de la norme IFRS 16. Le solde est essentiellement constitué de réserves de participation. La société est en situation de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie (a) - dettes financières (b)) positive +8 960 K€ au 31/12/2024 contre +7 980 K€ à fin 2023.

Les flux de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à + 4 988 K€ sur l'exercice contre +4 440 K€ en 2023. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements sont de - 1 693 K€ contre - 1 709 K€ en 2023. Il s'agit principalement d'investissements incorporels (production immobilisée principalement). Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont de -3 123 K€. Outre les remboursements des dettes financières, ces opérations intègrent le remboursement des dettes locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 (cf 1.1.6) ainsi que la variation des comptes courant pour -1 299 K€. La variation de trésorerie sur l'exercice s'élève ainsi à +172 K€ contre -325 K€ en 2023.

1.1.7 Politique sociale et environnementale

En 2024, les collaborateurs de Coheris bénéficient d'un budget d'œuvres sociales, d'un plan d'épargne d'entreprise, d'un accord de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise dans les sociétés du groupe de plus de 50 salariés et d'un plan d'intéressement.

La société a poursuivi son action en matière d'environnement, pour le protéger, le préserver et le mettre en valeur, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- lutte contre le gaspillage, en appliquant au quotidien le tri et le recyclage des déchets,
- utilisation des ampoules basses énergies,
- développement des conférences téléphoniques et des visio-conférences afin de limiter les déplacements des collaborateurs,
- sensibilisation quotidienne des collaborateurs à la responsabilité sociétale et environnementale.

Outre les mesures réalisées par COHERIS durant l'année 2024, la société a rejoint la démarche RSE de sa société mère CHAPSVISION, dont le premier objectif était de procéder au calcul de son bilan Carbone et mettre en place des actions pour réduire son empreinte environnementale. Dans cette démarche Groupe, en 2025 Coheris a contribué au renouvellement de la médaille d'argent Ecovadis de Chapsvision, reçue pour la première fois pour l'année 2024.

Conformément à l'article L22-10-35 du code de commerce, Coheris est très peu exposé aux risques financiers liés aux effets du changement climatique.

1.1.8 Politique de diversité

Le Groupe Chapsvision a à cœur d'assurer à ses collaborateurs de quelques horizons qu'ils soient des conditions de travail optimales. A ce titre, le Groupe mène plusieurs actions en matière de diversité, d'égalité, d'équité, d'inclusion etc...

Au travers de la Charte Handicap du Groupe consolidée en 2024, ChapsVision matérialise son engagement en faveur du respect des principes d'égalité, de non-discrimination, de recrutement et de développement d'opportunités de carrière des personnes se trouvant en situation de handicap (inclusion lors du recrutement, collaboration avec des ESAT, fondation HappyCap...).

A ce titre, le Groupe a été récompensé du « Prix Solidarité » par la mairie de Suresnes en décembre 2022 pour ses différentes actions en matière de handicap.

Le Groupe travaille également sur un accord QVCT (qualité de vie et conditions de travail) incluant la politique Handicap du Groupe, l'égalité Homme/Femme en son sein.

Le Groupe fait déjà la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de ses effectifs. Le Groupe a à ce titre signé le Pacte de Parité de la mission French Tech courant 2023 dont les engagements principaux sont notamment : représentation significative des femmes siégeant au board des entreprises, formation des managers sur les enjeux de diversité, lutte contre les différentes formes de discrimination, déclinaison au féminin des fiches de poste etc...

Le Groupe collabore également avec la mairie de Suresnes pour sensibiliser les jeunes filles aux métiers de l'informatique par le biais d'interventions ponctuelles (lycée Paul Langevin de Suresnes).

Chaque année, le Groupe veille par ailleurs à ce que son index égalité hommes/femmes soit plus représentatif d'année en année. Le Groupe travaille également à une harmonisation des rémunérations pour un même poste quel que soit le sexe du salarié.

Le Groupe est constitué de collaborateurs de différentes nationalités, de milieux socio-économiques différents, de tout âge.

1.1.9 Montant de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (Coheris SA)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous portons à votre connaissance que 13 168 € de charges visées à l'article 39-4 dudit code ont été comptabilisées dans les comptes de Coheris SA au cours de l'exercice 2024.

1.2 Présentation des comptes IFRS

Nous vous présentons ci-après les comptes IFRS de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

1.2.1 Comparabilité des comptes

Depuis le 1^{er} janvier 2005 les comptes consolidés sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés. Néanmoins, Coheris établissait des comptes consolidés IFRS depuis 2005, la société a décidé de continuer à publier des comptes en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la

situation nette tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2024, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. En application de l'article L.451-162 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes. Les comptes établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un audit entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. Toutes ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et par le Conseil d'Administration de la société en date du 30 avril 2025 et arrêté par le Conseil d'Administration du 30 avril 2025.

1.2.2 Examen des comptes IFRS

Bilan IFRS

Au 31/12/2024, l'actif non courant s'établit à 15 640 K€ contre 15 818 K€ au 31/12/2023. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des impôts différés actifs et par des travaux de Recherche et Développement. Coheris a activé des impôts différés sur reports déficitaires pour un montant de 312 K€ au 31/12/2024.

L'actif courant est de 20 524 K€ contre 22 254 K€ au 31/12/2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution des autres créances. Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres créances" qui s'élève à 10 009 K€ au 31/12/2024. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Les capitaux propres s'élèvent à 20 716 K€ contre 17 742 K€ au 31/12/2023 après prise en compte du résultat de la période de 3 445 K€.

Le passif non courant s'établit à 4 329 K€ contre 5 352 K€ en 2023. Cette variation s'explique principalement par le remboursement du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) en 2024 par rapport au 31/12/2023 ainsi que la diminution des dettes financières IFRS 16 de - 622 K€ par rapport au 31/12/2023.

Le passif courant s'élève à 11 119 K€ contre 14 978 K€ au 31/12/2023. Il intègre notamment une dette financière à moins d'un an de 1 665 K€, des comptes fournisseurs pour 1 537 K€ et des autres dettes et comptes de régularisation de 7 917 K€.

Compte de résultat IFRS

En 2024, le chiffre d'affaires s'établit à 14 938 K€ contre 14 619 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits de l'activité sont relatifs à la production immobilisée de l'exercice pour un montant de 2 306 K€.

Les achats et services extérieurs s'établissent à 4 838 K€ (contre 5 478 K€ en 2023) et les charges de personnel à 6 904 K€ (contre 6 813 K€ en 2023).

Les impôts et taxes s'établissent à 190 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 1 963 K€ contre 1 999 K€ l'année précédente.

Le résultat opérationnel courant s'établit à +3 295 K€ contre +2 561 K€ en 2023. Après la prise en compte des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel ressort à +3 234 K€ contre +2 649 K€ l'année précédente.

Le coût de l'endettement financier net est de 769 K€ contre 379 K€ en 2023.

Après prise en compte l'impôt sur les résultats de -558 K€, le résultat net s'établit à 3 445 K€ en 2024 contre 3 046 K€ en 2023.

1.3 Présentation des comptes sociaux et affectation du résultat

1.3.1 Comparabilité des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes que l'année précédente.

1.3.2 Examen des comptes sociaux

Bilan

Au 31/12/2024, l'actif immobilisé reste plutôt stable et s'élève à 10 235 K€ contre 9 654 K€ au 31/12/2023.

L'actif circulant est de 20 524 K€ contre 22 254 K€ en 2023. Cette variation s'explique principalement par la compensation compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision, afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe

Les capitaux propres s'élèvent à 19 891 K€ au 31/12/2024 contre 16 585 K€ au 31/12/2023. Ce poste a été impacté par le résultat de la période de 3 762 K€.

Les dettes s'élèvent à 10 868 K€ au 31/12/2024 contre 15 324 K€ au 31/12/2023. Cette variation s'explique principalement par la compensation du compte courant de Cash pooling avec celui de la société mère Chapsvision.

De plus, les remboursements pour le Prêt Garanti par l'Etat ont continué au cours de l'année 2024 pour un montant total de 495 K€ sur l'exercice.

L'état des factures fournisseurs reçues et clients émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est le suivant :

COHERIS 31 12 2024												
FOURNISSEURS							CLIENTS					
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures	26	21	22	3	25	71	153	33	14	10	90	147
Montant total des factures concernées TTC	117 K€	37 K€	75 K€	0 K€	14 K€	126 K€	3 550 K€	384 K€	36 K€	323 K€	144 K€	887 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	2,1%	0,7%	1,3%	0,0%	0,2%	2,2%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							23,8%	2,6%	0,2%	2,2%	1,0%	5,9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours						- Délais contractuels : 60 jours					

Compte de résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 938 K€ contre 14 619 K€ pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est en hausse et continue sa progression suite à la transformation du business model qui a été engagée dès 2020.

Le montant des traitements et salaires et cotisations sociales s'élève à 6 580 K€ contre 6 411 K€ en 2023.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 14 306 K€ contre 14 827 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3 150 K€ contre 2 214 K€ pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par meilleure maîtrise de ses charges externes.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 3 986 K€ contre 2 650 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de -193 K€ contre 88 K€ en 2023.

Après prise en compte notamment du Crédit Impôt Recherche l'exercice 2024 pour + 638 K€ Coheris SA dégage un résultat de 3 761 K€ contre 2 886 K€ en 2023.

1.3.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 761 298.10 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat Net comptable	3 761 298.10 €
Affecté de la manière suivante :	
Dividende 0,08€ par action	454 846,00 €
Au compte report à nouveau	3 306 452,10 €

1.3.4 Dividendes

Compte tenu du résultat de l'exercice, Coheris envisage une distribution de dividendes à hauteur de 0,08€ par action.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient donc de 19 436 345,03 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE

31 décembre 2021 : Néant

31 décembre 2022 : Néant

31 décembre 2023 : 454 846,00€

1.3.5 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (art 2277 du Code Civil).

1.3.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

1.3.7 Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code du travail, le Comité d'entreprise de la société Coheris SA n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

1.4 Capital de la Société

A la date du Conseil, le capital social de la société s'élève à 2 274 230 euros, divisé en 5 685 575 actions de 0,40 € de nominal entièrement libérées et toutes de même rang.

1.4.1 Évolution du capital de la société au cours des trois derniers exercices

Il n'y a pas eu d'autre évolution du capital social de Coheris des 3 derniers exercices.

1.4.2 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote
CHAPSVISION	3 954 874	7 909 748	69,6%	80,7%
PUBLIC	1 713 981	1 856 923	30,1%	18,9%
MANAGERS	16 721	33 440	0,3%	0,3%
Total	5 685 575	9 800 111	100 %	100 %

sous réserve des mouvements non déclarés par les actionnaires identifiés dans ce tableau

Les déclarations de franchissement de seuils intervenues au cours de 2019 et jusqu'au jour du présent rapport sont les suivantes :

Franchissements de seuil								
Actionnaire	En capital				En droit de vote			
	Seuils franchis	Sens	Actions	% du capital	Seuils franchis	Sens	Droits de vote	% des droits de vote
GREENSTOCK								
Seuil franchi le 3/10/24	5%	Hausse	286 000	Néant				
CHAPSVISION								
Seuil franchi le 21/05/19	5%,10%,15%	Hausse	1 022 119	17,98	5%,10%,15%	Hausse	1 022 119	17,47
Seuil franchi le 26/07/19	20%	Hausse	1 143 753	20,12				19,24
Seuil franchi le 5/08/19			1 191 272	20,95	20%	Hausse	1 191 272	20,04
Seuil franchi le 10/10/19	25%,30%,33%,50%	Hausse	3 657 576	64,52	25%,30%,33%,50%	Hausse	3 657 576	61,52
Seuil franchi 29/10/19	66,67%	Hausse	3 828 085	67,33				64,39
Seuil franchi 18/11/19			3 848 085	67,68	66,67%	Hausse	3 848 085	66,77
DEV FACTORY								
Seuil franchi le 24/05/19	5%,10%,15%	Baisse	1 022 119	Néant	5%,10%,15% 20%,25%	Baisse	2 043 766	Néant

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement seuls ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote. Un pacte d'actionnaires a été signé par ChapsVision et les managers. A notre connaissance, aucune action n'est nantie.

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis 2 ans au moins.

A la date du présent rapport, il n'existe à notre connaissance aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

1.4.3 Actions d'auto-détention

Le contrat de liquidité au cours de 2022 a été clôturé.

1.4.4 Participation des salariés au capital (PEE)

Néant.

2ième PARTIE : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.5 Tableau récapitulatif pour l'exercice 2024 des délégations d'augmentation de capital en cours de validité et de leur utilisation

Établi en application de l'article L.225.100 al.4 du Code de commerce

Néant.

1.6 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Convention autorisée au cours de l'année 2024

Néant.

1.7 Conventions courantes conclue avec ChapsVision

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a également conclu avec ChapsVision une convention de gestion de trésorerie en date du 31/05/2021. Pour l'exercice 2024, Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision un montant de 1,5 M€ correspondant à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux. Cette mise en place est possible du fait que le groupe Chapsvision dont la société Coheris fait partie, respecte 2 des 3 seuils requis par l'article R22-10-29 du code de commerce. De plus, ces refacturations sont réalisées sur la base des couts des salariés auxquels sont ajoutés un mark-up de 20%. Ces refacturations sont donc effectuées à des conditions normales de marché.

Conflits d'intérêts dans le cadre des conventions courantes conclues avec ChapsVision : le Conseil d'Administration a été informé et consulté avant chaque mise en place de ces conventions courantes. Chaque année, le Conseil d'Administration est informé de l'évolution de ces conventions et examine le maintien du caractère courant de ces dernières.

1.8 Administration et contrôle

1.8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux est la suivante.

Olivier Dellenbach

- Président-Directeur Général de Coheris SA à compter du 6 novembre 2019.
- Administrateur coopté de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 17 juin 2019.

Béatrice Dellenbach

- Administratrice cooptée de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

Jacques Behr

- Administrateur coopté de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 30 avril 2019.

Laëtitia Beillard

- Administratrice cooptée de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

Gildas Mathurin

- Administrateur coopté de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

1.8.2 Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations.

Le Comité des rémunérations se réunit pour examiner la rémunération des mandataires sociaux et pour proposer la répartition des jetons de présence des administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat et des avantages de toute nature reçus de la société Coheris SA, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

Mandataire social dirigeant :

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2024		2023	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités de non-concurrence		Indemnités de départ	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Nom : Dellenbach Prénom : Olivier Date début de mandat : 06/11/2019 Date fin de mandat : 31/12/2026		X		X		X		X

Mandataires sociaux non dirigeants :

En 2024, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	17 067
Gildas Mathurin	14 933
Beatrice Dellenbach	14 933
Laëtitia Beillard	15 933
TOTAL	62 866

1.8.3 Plan de succession

Dans sa session du 5 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé, en cas d'empêchement du Président Directeur Général, de mettre en place la gouvernance suivante :

- de nommer **Jean Francois Ménager**, Directeur Général par intérim en cas d'absence au-delà de 15 jours ou de vacances prolongées d'Olivier Dellenbach au titre de Directeur Général
- de nommer **Béatrice Dellenbach**, Présidente par intérim du Conseil d'Administration en cas d'absence au-delà de 1 mois ou de vacances prolongées d'Olivier Dellenbach au titre de Président du Conseil d'Administration

Dans les 2 cas, le conseil d'administration se réunira de manière exceptionnelle pour analyser et proposer ou prendre les mesures adéquates pour assurer la bonne continuité de l'activité de Coheris.

1.9 GOUVERNANCE

Depuis l'exercice 2011, la société a adopté les recommandations qui ont été publiées par MiddleNext en décembre 2009 puis mises à jour dans la nouvelle édition du code de gouvernance publié en septembre 2016. Les recommandations de ce code de gouvernement sont appliquées par Coheris suivant le principe « Complain or explain ».

Le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites peut être téléchargé par internet à l'adresse : http://www.middlenext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlenext-PDF_Version_Finale.pdf

1.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

- Conseil d'Administration

La société Coheris est une société anonyme à Conseil d'Administration, dont la présidence est assurée par Olivier Dellenbach depuis le 6 novembre 2019 en tant que Président du Conseil d'Administration de Coheris.

- Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration compte cinq membres nommés (2 femmes et 3 hommes). Statutairement, il est prévu que chacun des membres doit détenir au moins une action de la société. Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

Liste des mandats des mandataires sociaux, à la date du présent rapport :

Président du Conseil d'Administration	
Olivier Dellenbach	48, Avenue Georges Mandel – 75016 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	Formation : Ecole Polytechnique (promotion 81) Carrière :

	<input type="checkbox"/> Co-fondateur de NAT Systèmes <input type="checkbox"/> Fondateur et PDG d'eFront
Date de 1 ^{ère} nomination	17/06/2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	Président et Directeur Général depuis le 6 novembre 2019.
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président de ChapsHolding. ChapsHolding est détenu par Olivier Dellenbach et Béatrice Dellenbach.
Nombre d'actions Coheris détenues au 30 avril 2025	Détention via ChapsVision

Jacques Behr	7, Boulevard Anatole France – 92100 Boulogne-Billancourt
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation :</u> diplômé de l'EDHEC (1984) <u>Carrière :</u> <input type="checkbox"/> Nombreuses fonctions de direction commerciales dans l'univers informatique (NCR, 3D Système) <input type="checkbox"/> Experian : Directeur du développement et membre du Comité de Direction France <input type="checkbox"/> Ingenico : EVP EMEA puis Corporate retail et Membre du Comité Exécutif
Date de 1 ^{ère} nomination	30 avril 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2024
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	-
Nombre d'actions Coheris détenues au 30 avril 2025	1

Gildas Mathurin	9 impasse de la petite hupée 35400 Saint-Malo
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation :</u> <input type="checkbox"/> 1992 DESS (Master 2) administration des entreprise <input type="checkbox"/> 1986 Maîtrise de Sciences Politiques <u>Carrière :</u> <input type="checkbox"/> 1989-1996 ingénieur d'affaires Génie Logiciel IBM <input type="checkbox"/> 1996-2002 Président groupe EUVOXA <input type="checkbox"/> 2002-2006 Sopra Group Directeur de la Division Finance <input type="checkbox"/> 2006-2010 Astek Directeur Général Conseil et Finance <input type="checkbox"/> 2011- 2019 eFront Directeur Général eFront ERM
Date de 1 ^{ère} nomination	6 novembre 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-

Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président du groupe Mobilect Président du groupe Ingena
Nombre d'actions Coheris détenues au 30 avril 2025	2 750

Béatrice Dellenbach	48, Avenue Georges Mandel – 75016 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : ESCP <u>Carrière</u> : <input type="checkbox"/> 1992 – 1995 : Bernard Krief : Consultante <input type="checkbox"/> 1995 – 1998 : Expartria Management Search : Consultante Sénior <input type="checkbox"/> 1998 – 2000 : Directorship : Directrice Associée <input type="checkbox"/> 2000- 2017 : E-Front Directrice Commerciale Europe
Date de 1 ^{ère} nomination	6 novembre 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Présidente de Happycap Foundation
Nombre d'actions Coheris détenues au 30 avril 2025	Détention via ChapsVision

Laëtitia Beillard	6 rue Benouville, 75116 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : 1998 Institut Supérieur de Gestion (ISG) <u>Carrière</u> : <input type="checkbox"/> 1998-2005 Triago (Partner) <input type="checkbox"/> 2005-2011 Natixis Private Equity (Investment Director) <input type="checkbox"/> 2011-actuel Rothschild & Co (Head of Origination)
Date de 1 ^{ère} nomination	6 novembre 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	-
Nombre d'actions Coheris détenues au 30 avril 2025	1

- **Administrateurs indépendants**

A la date du présent rapport, Madame Laëtitia Beillard, Monsieur Gildas Mathurin et Monsieur Jacques Behr sont administrateurs indépendants au sens défini par le code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext. Ils peuvent donc participer en toute liberté de jugement aux travaux du Conseil d'Administration.

Les critères permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant », sont aux termes du code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext précité, les suivants :

- ne pas avoir été salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas avoir été client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

- Complément d'information

Cohervis ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé.

1.9.2 Mission

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil se prononce sur tous les sujets touchant à la stratégie et à l'orientation de l'activité de l'entreprise. Il se prononce notamment sur les plans stratégiques, les projets de croissance externe, de cession et de rapprochement envisagés.

Le Conseil arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication financière. Il examine et approuve le budget proposé par la Direction Générale.

Il est consulté sur tout projet important relatif à l'organisation de la société.

A chaque séance, le conseil est régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche des affaires de la société.

1.9.3 Fonctionnement

- Principes généraux de fonctionnement

Le Conseil d'Administration respecte les principes de bonne gouvernance et se réunit régulièrement. Des réunions exceptionnelles supplémentaires peuvent être organisées selon les besoins.

Afin de permettre à chaque administrateur une disponibilité maximale, le calendrier des réunions est fixé en fin de chaque année pour l'année suivante. Les convocations aux réunions planifiées sont adressées dans un délai moyen de 8 jours avant chaque réunion.

Les Commissaires aux Comptes assistent à l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration, notamment celles portant sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et approuvé lors de la réunion suivante. Il reprend la synthèse des exposés, des interventions et des décisions prises.

Les sujets généralement traités sont les suivants :

- arrêté des comptes sociaux et des comptes IFRS,
- analyse des documents de gestion prévisionnelle et budgétaire,
- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions conclues au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,
- suivi du plan stratégique de l'entreprise et de son exécution,
- suivi de la stratégie d'offre et commerciale,
- examen du portefeuille et des projets commerciaux (pipe),

- suivi de la stratégie ressources humaines,
- politique de rémunération des mandataires,
- politique de communication financière,
- opérations de croissance externe et de réorganisation,
- risques liés aux litiges,
- perspectives de chiffre d'affaires, du résultat et de trésorerie
- opérations relatives à l'évolution du capital,
- analyse de l'Assemblée Générale et notamment du résultat des votes des résolutions proposées,
- évaluation annuelle des travaux du Conseil d'Administration.

- **Activité du Conseil en 2024**

Le Conseil d'Administration a tenu 5 séances au cours de l'exercice 2024.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions s'est élevé à 100%.

- **Suivi et évaluation des travaux du Conseil**

A chaque Conseil d'Administration, il est vérifié par les administrateurs la bonne exécution des décisions prises au cours des réunions précédentes.

1.9.4 Comité des Nominations et Rémunérations

Au cours de 2024, le Comité a été composé de deux administrateurs indépendants : Monsieur Jacques Behr (Président) et Madame Laëtitia Beillard.

Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte au Conseil d'Administration que sous la forme de recommandations ou de propositions. Il se réunit au moins deux fois par an en début et fin d'année.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux et plus précisément la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil titulaires de contrats de travail signés avec la Société ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil ;
- déterminer les indicateurs de performance sur lesquels les rémunérations des dirigeants sont fixées ;
- contrôler l'atteinte des objectifs de performance ;
- d'émettre un avis lors du recrutement d'un membre du Comité de Direction de la société ou de tout autre collaborateur dont le montant global de rémunération (fixe + variable + autres avantages) serait supérieur à 140 K€ bruts.

Les actionnaires ont pour droit d'obtenir la communication du montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérés selon l'article L225-115 4^e du code du commerce. Le montant des 5 personnes les mieux rémunérés pour l'exercice 2024 s'élève 565 911,10€.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant annuel maximum des jetons de présence à verser aux Administrateurs. Le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations décide ensuite de leur répartition entre les administrateurs. Au titre de 2024 (versés en 2025), le Conseil d'Administration du 30 avril 2025, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de répartir les jetons de présence en intégrant l'assiduité aux travaux du Conseil d'Administration et la participation aux différents comités comme le préconise le code MiddleNext. Pour 2024, aucun jeton de présence n'a été versé au Président-Directeur Général.

Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et Rémunérations propose au Conseil d'Administration, la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Ces propositions, qui prennent en compte l'ensemble des composantes de rémunération de chaque mandataire, reposent sur la prise en compte du niveau de responsabilité, de la cohérence de ladite rémunération par rapport aux autres salariés de l'entreprise et du respect de l'intérêt général de l'entreprise au regard de sa taille et sa position sur son marché.

1.9.5 Comité d'Audit

Ce Comité a été mis en place en janvier 2012. Au cours de 2024, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 et de l'arrêté semestriel du 30 juin 2024. Ce comité est composé de l'ensemble des administrateurs en exercice à l'exception du Président-Directeur Général. Il est présidé par Madame Laëtitia Beillard depuis le 7 novembre 2019. Madame Laëtitia Beillard, administrateur indépendant, dispose de fortes compétences en matière financière compte tenu de son profil et son parcours professionnel.

Sont présentés lors de chaque comité tous les éléments permettant aux membres d'assurer leur mission à savoir :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- le contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux ainsi que de leur mandat,
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne,
- la cartographie des risques et des plans d'actions,
- les éléments financiers (comptes, notes, annexes) et plus globalement l'ensemble des éléments permettant au Comité d'Audit d'émettre un avis justifié.

Des procès-verbaux sont rédigés lors de toutes les réunions afin :

- de rendre compte lors des Conseils d'Administration,
- de suivre notamment l'évolution de différents points de vigilance.

1.9.6 Comité Stratégique

Mis en place en septembre 2013, ce Comité, composé d'au moins trois membres a pour missions de proposer et veiller à la mise en œuvre des décisions stratégiques de la société, en particulier son plan stratégique, sa stratégie de développement et de croissance externe. En 2025, ce Comité a été composé de l'ensemble des administrateurs. Compte tenu de ses larges compétences dans le domaine de l'édition de logiciel, le Comité Stratégique a décidé depuis 2019 de nommer Monsieur Olivier Dellenbach en qualité Président du Comité Stratégique.

A cet effet, le Comité stratégique dispose, en relation avec le Président-Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles de la société.

Il peut également faire appel, sur autorisation du Conseil d'Administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion de ses travaux, études et recommandations, charge pour le Conseil d'Administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Au cours de l'exercice 2024, le Comité Stratégique s'est réuni 2 fois.

1.9.7 Règlement intérieur

Lors de sa séance du 12 septembre 2012, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité son règlement intérieur. Il a été amendé lors de la séance du 11 septembre 2013 pour intégrer la mise en place du Comité Stratégique. Il est signé par l'ensemble des Administrateurs.

Il fixe et redéfinit notamment :

- ses missions et pouvoirs,
- sa composition du Conseil,
- ses règles de fonctionnement,
- la déontologie et de devoirs de ses participants,
- les règles de répartition de la rémunération de ses membres,
- le fonctionnement des comités mis en place,
- l'information des membres sur les opérations sur les titres de la société.

Dans sa séance du 20 mars 2018, le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été mis à jour notamment en ce qui concerne les missions et attributions du Comité d'Audit afin d'intégrer les évolutions liées à la réforme européenne de l'audit. Il a été signé en séance.

1.10 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1.10.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont pour objet de s'assurer de :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières diffusées et utilisées en interne et/ou publiés,

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société, à améliorer la conduite et le pilotage des opérations de la société et l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que les risques seront totalement éliminés et les objectifs atteints.

1.10.2 Environnement de contrôle interne et évaluation des risques

Le pilotage du processus de contrôle interne en vigueur chez Coheris est une des responsabilités fondamentales de la Direction Générale de chaque entité juridique ou opérationnelle de Coheris. Ce système de contrôle représente un compromis de coût et d'efficacité qui permet de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints sans paralyser l'action, ni fournir une certitude absolue que les risques sont totalement éliminés.

1.10.3 Acteurs du contrôle interne

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication financière ainsi que l'évolution de la trésorerie. Il examine et approuve

également le budget prévisionnel présenté en début d'année par la Direction Générale de la société Coheris. Il valide la stratégie et assure le suivi de son exécution.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

- **Comité d'audit**

Conformément aux dispositions de l'article L.823.19 du Code de Commerce et des préconisations du Code de gouvernement de MiddleNext un Comité d'Audit a été instauré par Coheris. Depuis le Conseil d'administration du 4 janvier 2012, le comité d'audit est composé de l'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président-Directeur Général, et présidé par un Administrateur indépendant.

Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi dans les différents domaines suivants : processus d'élaboration de l'information financière, contrôle interne et gestion des risques, contrôle légal des comptes annuels et indépendance/mission des commissaires aux comptes.

Dans tous les cas, le Comité doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

- **Comité de direction**

Le Comité de Direction de Coheris se réunit de manière bi-mensuelle. Il est responsable du pilotage opérationnel de l'entreprise, et notamment chargé de définir et d'impulser le dispositif de contrôle interne au sein de chaque direction.

A ce titre, ce comité est informé de manière hebdomadaire des éventuels dysfonctionnements et/ou insuffisances et/ou difficultés d'application, veille à mener les actions correctives nécessaires et appropriées et informe si nécessaire le Conseil d'Administration des points importants.

Au cours de l'année 2024, le Comité de Direction a été composé principalement de :

- Olivier Dellenbach Président Directeur Général (entité d'appartenance: ChapsHolding)
- Jean-François Menager Directeur Général Adjoint Groupe (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Guillaume Leman Directeur Général pôle Entreprise ChapsVision (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Thierry Engrand Directeur Clients (entité d'appartenance: Coheris)
- Christophe Debarre Chief Technical Officer (entité d'appartenance: Coheris)
- Bruno Chotin Chief Product Officer Coheris CRM Suite (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Alain Dalmau Directeur Commercial (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Stéphanie Levoye Directrice Marketing (entité d'appartenance: ChapsVision)

1.10.4 Identification et évaluation des risques

La Direction Générale de Coheris s'exerce par l'intermédiaire du :

- **Conseil d'Administration**

Le Président Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social. Le

Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a pas limité les pouvoirs du Président-Directeur Général.

- **Comité de Direction**

Ce comité se réunit une fois par semaine et chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Le Comité de Direction pilote l'activité et décide des plans d'actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du budget annuel et la mise en œuvre de la stratégie de Coheris.

Son ordre du jour comporte, de manière générale, les points suivants :

- activité commerciale, suivi et animation du portefeuille clients sur chaque segment (stratégiques et à potentiel), dynamique new business, carnets de commandes, carnets de prospects, mesures d'incitation,
- stratégie de mise en marché : direct, indirect, OEM,
- pilotage de la production : besoins, affectations, taux d'activité,
- pilotage de la roadmap produits,
- suivi du chiffre d'affaires,
- construction des budgets,
- analyse et suivi des KPI,
- questions relatives aux ressources humaines et à la politique sociale (formation, congés, absences, évolution des carrières ...),
- projets d'organisation,
- actions de communication, de marketing et de « lead generation »,
- suivi et analyse de la concurrence,
- lancement de nouvelles offres et pricing.
- management des équipes, mise en place des bonnes pratiques et optimisation de l'efficacité opérationnelle.

- **Comité d'audit**

Son ordre du jour comporte les points suivants :

- Revue des principaux risques identifiés et plans d'actions,
- Revue des risques et litiges provisionnés,
- Revue des principaux contrats honoraires,
- Revue des comptes sociaux de Coheris,
- Revue des comptes IFRS de Coheris,
- Présentation des Commissaires aux comptes,
- Communication financière.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et présenté au Conseil d'Administration suivant. Il reprend une synthèse des exposés, des interventions, des décisions prises et du suivi des actions demandées.

1.10.5 Procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle repose sur l'enregistrement, dans différents systèmes, d'informations soit au niveau opérationnel soit dans les services administratifs. Dans les services opérationnels, ces enregistrements servent à s'assurer de la qualité et de la productivité des moyens mis en œuvre. Dans les services administratifs, les objectifs visés sont l'émission des factures, l'établissement des fiches de paie et la comptabilisation des opérations.

- Procédures relatives à la gestion administrative du personnel et aux éléments juridiques

Le traitement de la paie est centralisé au siège de la société au sein du service des ressources humaines. Des contrôles réguliers sont réalisés par la Direction Administrative et Financière.

Les applications informatiques administratives utilisent des programmes standards et sont gérées par des collaborateurs de Coheris (comptabilité, administration des ventes, paie).

Les services opérationnels ont développé leurs propres outils de suivi. La comparaison systématique des données est effectuée au moins chaque mois et permet de détecter et de corriger les anomalies par le biais de recoupement des informations.

Le respect des législations et des bonnes pratiques commerciales est contrôlé par les services administratifs et juridiques sous l'autorité de la Direction Générale et de la Direction Financière :

- administration des ventes,
- comptabilité,
- contrôle de gestion,
- ressources humaines,
- juridique,
- etc.

Ces différents services ont vocation à intervenir dans divers domaines du droit dans le cadre notamment d'un processus consultatif. Ils ont par ailleurs en gestion, pour certains, un portefeuille de dossiers traités soit en mode préventif, soit en mode contentieux, soit en mode projet.

Le suivi de l'ensemble des dossiers est assuré par un reporting régulier permettant de piloter et de maîtriser au mieux les engagements et les risques juridiques et fiscaux de Coheris.

- Procédures relatives au pilotage de l'organisation comptable et financière

Principes et points clés de l'analyse

Le traitement de l'information comptable et financière de Coheris est centralisé au niveau du siège de la société par le service comptabilité, l'administration des ventes et le contrôle de gestion.

Les procédures de contrôle sont essentiellement mises en œuvre par la Direction Générale et la Direction Financière.

La Direction Financière prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Coheris et la mise en cohérence des données comptables et financières ainsi que l'établissement des comptes IFRS. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs principes :

- le respect des normes comptables et des règles de gestion de Coheris définies par le service Comptabilité et le service Contrôle de gestion.
- le suivi mensuel des informations relatives à la situation financière et comptable de la société.
- le contrôle de gestion s'assure que les informations sont complètes et cohérentes en comparant les résultats des différents systèmes. Il analyse les comptes, prépare et critique les budgets et analyse les écarts entre les budgets et les réalisations.
- le reporting mensuel sur la situation financière et comptable de Coheris.

Rôle du Comité de Direction, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de la société ainsi que les principales options comptables et les choix effectués sont validés par le comité de direction, revus par les commissaires aux comptes puis expliqués et justifiés au Comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration obtient toutes les informations qu'il juge utiles pour l'arrêté et/ou l'examen des comptes annuels et semestriels.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Critères de qualité

La Direction Financière s'assure de la régularité et de la sincérité de l'information contenue dans les états financiers.

Système de reporting

La tenue des comptes est effectuée par les collaborateurs de Coheris.

La paie a été confiée à un prestataire spécialisé sous le contrôle des collaborateurs de Coheris.

Le contrôle de gestion est tenu de réaliser mensuellement des reportings sur les comptes (résultats opérationnels, résultats analytiques, écarts par rapport au budget), sur l'analyse détaillée de leur production (effectif, taux d'activité, tarif journalier moyen, marges sur coûts directs), sur leurs perspectives commerciales à 3 mois et sur l'évolution de la trésorerie.

Liaison avec les Commissaires aux Comptes

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est assurée conjointement par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

La Direction Financière assure le suivi des travaux d'audit, la coordination des travaux des Commissaires aux Comptes et coordonne les missions accessoires.

Le Comité d'Audit s'assure également du suivi du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux.

- Communication

L'ensemble des référentiels d'organisation, de conduite et de management est mis à la disposition des unités opérationnelles et administratives via le site intranet de Coheris.

1.11 Pouvoirs du Président-Directeur Général

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'Assemblée ou du Conseil d'Administration n'ont pas apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société.

1.12 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le titre V des statuts de la société Coheris mis à jour au 30 juin 2020 décrit les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les statuts sont communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'administration

1.13 Annexe 1 : Résultats des cinq derniers exercices

TABLEAU FINANCIER - Montants en euro	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	2 274 230	2 274 230	2 274 230	2 274 230	2 274 230
Nombres d'actions ordinaires	5 685 575	5 685 575	5 685 575	5 685 575	5 685 575
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par exercice des BS-ABSA ainsi que des BSA					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 937 835	14 618 573	13 835 693	12 395 750	11 400 827
Résultat avant impôts, participation, dotation, reprises	6 152 541	5 254 942	4 498 318	3 186 766	737 973
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation et dotations	3 761 298	2 885 713	2 174 007	1 022 173	- 2 029 174
Résultat distribué					
Par action résultat après impôts avant dotations et participation	1,08	0,92	0,79	0,56	0,13
Par action résultat après impôts et dotations	0,66	0,51	0,38	0,18	- 0,36
Dividende attribué à chaque action					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	67	70	73	78	109
Montant de la masse salariale	4 723 653	4 696 566	4 683 167	5 435 240	6 640 445
Cotisations sociales et avantages sociaux	2 200 388	1 979 270	1 802 802	2 350 046	3 032 506

3. Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d’euros

Note	31/12/2024 31/12/2023			
	Brut	Amort Provis.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
• Frais de recherche et développement	44 254	39 892	4 362	3 763
• Concessions, brevets, licences, marques	686	686	0	0
• Fonds commercial	8 356	3 060	5 296	5 296
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 501	1 157	344	372
Participations				
Autres immobilisations financières	233		233	223
1.2.3.1 TOTAL IMMOBILISE	55 030	44 795	10 235	9 654
Stock produits finis	0		0	1
Avances et acomptes versés sur commande	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés	5 711	64	5 647	4 014
Autres créances	14 434		14 434	17 931
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	385	26	359	188
Charges constatées d'avance	84		84	120
1.2.3.2 TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 614	90	20 524	22 254
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL ACTIF	75 644	44 885	30 759	31 908

PASSIF– en milliers d’euros

Note	31/12/2024	31/12/2023
1.2.4.1 Capital	2 274	2 274
Prime d’émission, de fusion et d’apport	11 651	11 651
Réserve légale	227	227
Autres réserves	425	425
Report à nouveau	1 552	(879)
Résultat de l’exercice	3 762	2 886
I SITUATION NETTE TOTALE	19 891	16 585
II AUTRES FONDS PROPRES		
1.2.4.2 Provisions pour risques et charges	0	0
III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
1.2.4.3 DETTES FINANCIERES		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008	1 524
• Emprunts et dettes financières divers et associés	406	383
1.2.4.4 DETTES D'EXPLOITATION		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 537	1 493
• Dettes fiscales et sociales	3 151	2 816
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	11
DETTES DIVERSES		
• Autres dettes	842	5 388
1.2.4.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 913	3 709
IV DETTES	10 868	15 324
TOTAL PASSIF	30 759	31 908

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2024	31/12/2023
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue : services	14 938	14 619
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 938	14 619
Production stockée		
Production immobilisée	2 252	2 231
Subvention d'exploitation	13	18
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	252	172
Autres produits	1	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 456	17 041
Achats de marchandises	87	112
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	5 580	6 068
Impôts, taxes et versements assimilés	215	203
1.2.5.3 Salaires et traitements	4 380	4 432
Charges sociales	2 200	1 979
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	1 776	1 966
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	68	67
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(14 306)	(14 827)
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 150	2 214
1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE		
Autres intérêts et produits assimilés	904	651
Reprises sur prov. et transferts de charges.		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	904	651
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	68	215
Autre charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(68)	(215)
1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER	836	436
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 986	2 650
Produits exceptionnels :		
- Rep. prov. et transfert de charges	17	380
- sur opérations de gestion		100
- sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	17	480
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	210	220
- sur opérations en capital		172
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(210)	(392)
1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	(193)	88
1.2.5.7 Participation des salariés	344	264
Impôts sur les bénéfices	312	412
BENEFICE OU PERTE	3 761	2 886

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2024 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 30 759 milliers d'euros.

Résultat (gain) : 3 761 milliers d'euros.

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2025 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Béta de la société au 31/12/2024, le taux d'actualisation retenu est de 9,3 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 était de 12,2 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 9 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 638 K€ correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2024.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2024.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec Chapsvision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 3,38%.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

1.2.2 Evénements significatifs de l'exercice et post exercice

1.2.2.1 Evénements de l'exercice 2024

En 2024, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business³ de 13,5 M€, stable par rapport à 2023 d'où une légère variation de + 0,5%.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de +14,1 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 6,9 M€. Ces ventes représentent désormais 51 % du chiffre d'affaires total, contre 45 % en 2023, soit un gain de 6 points supplémentaires entre les deux exercices.

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 20,5% du chiffre d'affaires total (24% en 2023).

³ Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 3,8 M€, en baisse attendue de 7,8% par rapport à 2023 et représentent 28,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR⁴) s'établit à 10,3 M€ au 31 décembre 2024, en hausse de +1,9 % par rapport au 31 décembre 2023.

1.2.2.2 Evénements postérieurs à l'exercice

Néant.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	42 001	2 252		44 253
- Concessions, brevets, etc.	686			686
- Fonds commercial	8 356			8 356
Immobilisations corporelles	1 433	68		1 501
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	223	11		234
TOTAL BRUT	52 699	2 331		55 030
Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	41 984	1 654		43 638
Immobilisations corporelles	1 061	96		1 157
Immobilisations financières	0			0
TOTAL AMORTISSEMENTS	43 045	1 750		44 795
TOTAL VALEURS NETTES	9 654			10 235

⁴ ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Le test de dépréciation réalisé n'a pas induit de risque sur la valeur d'inventaire de ce fonds commercial. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements.

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 5 647 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	4 613	3 799	398	355	61
Clients Douteux	74				74
FAE	1 024	1 024			
Dépréciations	(64)				(64)
Créances clients nettes	5 647	4 823	398	355	71

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients	92		28	64

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Le montant des factures à établir au 31/12/2024 s'élève à 1 024 K€.

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel	2	22
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	1 501	1 213
Fournisseurs débiteurs	41	133
Autres créances	12 890	16 563
TOTAL	14 434	17 931

La rubrique Etat IS intègre notamment une partie de la créance de Crédit Impôt Recherche 2023 et 2024, dont une partie est imputé sur l'IS. Le CIR non imputé sur l'IS pourra être remboursé à compter de l'exercice 2026. Le montant du CIR sur l'exercice 2024 s'élève à 638 K€.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres créances" qui s'élève à 10 009 K€ au 31/12/2024. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Valeurs mobilières de placement

Néant.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2024, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions.

Le tableau suivant présente la variation en 2024 des capitaux propres de la société.

	A fin 2023	Augmentation	Dividendes	Diminution	A fin 2024
Capital	2 274				2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652				11 652
Réserve légale	227				227
Autres réserves	425				425
Report à nouveau	(879)	1 552		(879)	1 552
Résultat	2 886	3 761	(455)	(2 431)	3 761
Capitaux propres	16 585				19 891

1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

A la connaissance de la société, il n'y a plus aucun litige en cours au 31/12/2024.

1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	1 008	502	506	
Dettes financières diverses	406	406		
Fournisseurs	1 537	1 537		
Dettes fiscales et sociales	3 151	3 151		
Autres dettes	853	853		
TOTAL	6 955	6 449	506	

En décembre 2020, Coheris a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€. Au 31/12/2024, il reste 1 008 K€ à rembourser.

Les dettes financières diverses comprennent des comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Les autres dettes se composent principalement du compte courant avec les sociétés du groupe ChapsVision pour 843 K€, liées aux refacturations des prestations rendues par les sociétés du groupe ChapsVision auprès de Coheris.

Lors de l'exercice 2024, le compte comptable du compte courant Cashpooling et celui de ChapsVision ont été compensés ce qui explique la nette diminution du poste « Autres dettes » par rapport à 2023 qui s'élevait à 5 399 K€.

1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 1 199 K€ (703 K€ au 31/12/2023)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Congés payés et RTT	623	568
Organismes sociaux ⁽¹⁾	334	305
Charges à payer organismes sociaux	443	356
Provisions primes et commissions	115	103
Réserve de Participation / Intéressement ⁽¹⁾	544	440
Autres dettes sociales	39	40
TVA	981	913
Impôts et taxes divers à payer	72	91
TOTAL	3 151	2 816

(1) Un accord de participation groupe a été mis en place sur l'exercice 2023.

1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2024 dans le cadre de contrats maintenance 2025 pour 3 913 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/2024	31/12/2023
Licences ⁽¹⁾	6 910	6 091
Maintenance	2 709	3 164
Services associés	3 832	4 131
Refacturations diverses ⁽²⁾	1 487	1 233
TOTAL	14 938	14 619

⁽¹⁾ Il s'agit des licences annuelles (6 866 k€ en 2024 contre en 6 019 K€ en 2023) et perpétuelles (44 K€ en 2024 contre 72 K€ en 2023).

⁽²⁾ Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/2024	31/12/2023
France	14 938	14 619
TOTAL	14 938	14 619

1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 5 580 K€ (6 068 K€ en 2023) et comprend pour 3 518 K€ (4 040 K€ en 2023) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/2024	31/12/2023
Entretien divers	141	208
Locations et charges liées	1 128	954
Assurances	23	15
Transports et déplacements, véhicules	67	76
Honoraires	186	268
Télécommunications	77	67
Publicité, communication	62	82
Divers	378	358
TOTAL	2 062	2 028

1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 6 924 K€ (6 676 K€ en 2023).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2024 est de 70 collaborateurs (contre 72 au 31/12/2023), dont 59 cadres, 1 agent de maîtrise et 6 employés et techniciens. Coheris compte également 4 apprentis au 31/12/2024 (contre 3 au 31/12/2023).

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 67 collaborateurs (contre 70 au 31/12/2023).

1.2.5.4 Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 836 K€ (positif à hauteur de 436 K€ en 2023).

Il comprend :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	(68)	(215)
Intérêts reçus	779	651
Autres ⁽¹⁾	125	
Différences de change		
TOTAL	836	436

⁽¹⁾ Il s'agit de l'abandon sur compte courant de la société SETCO.

Les intérêts financiers correspondent aux intérêts sur compte courant des sociétés du groupe Chapsvision.

1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat est négatif à 193 K€ contre un résultat positif de 88 K€ en 2023.

Il comprend notamment :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations et reprises exceptionnelles		100
Autres charges exceptionnelles	(210)	(392)
Autres produits exceptionnels	17	380
TOTAL	(193)	88

Les charges exceptionnelles intègrent principalement des coûts de restructuration à hauteur de 94 K€ et des charges sur exercices antérieures de 116 K€.

1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	3 642		3 642
Résultat exceptionnel + CIR	445	(326)	119
Total	4 087	(326)	3 761

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 638 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/24	31/12/2023
Décalages temporaires	436	335
Déficits fiscaux reportables	8 858	11 164
TOTAL	9 294	11 499
IS A 25 %	2 324	2 875

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Informations relatives aux parties liées

Mandataire social dirigeant :

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2024		2023	
	Montants dus au titre de l'exercice En €	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2024, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	17 067
Gildas Mathurin	14 933
Beatrice Dellenbach	14 933
Laëtitia Beillard	15 933
TOTAL	62 866

1.2.6.2 Litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2024.

1.2.6.3 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certifications des comptes annuels	29	29	83%	81%	29	29	83%	81%
Services autres que la certification des comptes	6	6,5	17%	19%	6	6,5	17%	19%
TOTAL	35	36	100%	100%	35	36	100%	100%

1.2.6.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 784 K€ (749 K€ en 2023).

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TCLog, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité. A la date d'arrêté des comptes, ce montant n'a pas encore déterminé.

4. Comptes en normes IFRS

1.1 Bilan et Compte de Résultat IFRS

1.1.1 Bilan

Note		31/12/2024	31/12/2023
1.4.3.1	Goodwill	5 398	5 398
1.4.3.21	Autres Actifs incorporels	3 383	2 843
1.4.3.2	Actifs corporels	4 104	4 604
1.4.3.23	Actifs financiers	234	223
1.4.3.4	Actifs d'impôts différés	2 521	2 750
	ACTIF NON COURANT	15 640	15 818
	Stocks et en cours	0	1
1.4.3.5.1	Clients et comptes rattachés	5 647	4 014
1.4.3.5.2	Autres créances et comptes de régularisation	14 518	18 051
1.4.3.6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	359	188
	ACTIF COURANT	20 524	22 254
	TOTAL DE L'ACTIF	36 164	38 072
		31/12/2024	31/12/2023
	Capital	2 274	2 274
	Réserves liées au capital	830	830
	Titres auto détenus		
	Réserves et résultat	17 612	14 638
	Ecart de conversion		
	Capitaux propres part du groupe	20 716	17 742
	Participations ne conférant pas le contrôle		
	CAPITAUX PROPRES	20 716	17 742
1.4.3.8	Passifs financiers > 1 an	3 545	4 603
1.4.3.9	Passifs d'impôts différés		
1.4.3.7	Provisions	784	749
	PASSIF NON COURANT	4 329	5 352
1.4.3.8	Passifs financiers < 1 an	1 665	1 561
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 537	1 493
1.4.3.10	Autres dettes et comptes de régularisation	7 917	11 924
	PASSIF COURANT	11 119	14 978
	TOTAL DU PASSIF	36 164	38 072

1.1.2 Compte de Résultat IFRS

Note		31/12/2024	31/12/2023
1.4.3.11	Chiffre d'affaires	14 938	14 619
	Autres produits de l'activité	2 306	2 403
1.4.3.12	Achats et services extérieurs	-4 838	-5 478
1.4.3.13	Charges de personnel	-6 904	-6 813
	Impôts et taxes	-190	-124
1.4.3.1&2	Dotations aux amortissements et provisions	-1 963	-1 999
	Dépréciation des Goodwill		
	Autres produits d'exploitation	14	20
	Autres charges d'exploitation	-68	-67
	Résultat opérationnel courant	3 295	2 561
	Autres produits opérationnels	49	480
	Autres charges opérationnelles	-110	-392
	Résultat Opérationnel	3 234	2 649
	Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		
	Autres produits financiers	904	651
	Autres charges financières	-135	-272
	Coût de l'endettement financier net	769	379
04	Impôts sur les résultats	-558	18
	Résultat Net	3 445	3 046
	Part du groupe	3 445	3 046
	Intérêts ne donnant pas le contrôle		
	Nombre d'actions retenues pour le calcul	5 685 575	5 685 575
	RNPG ⁵ par action	0,61	0,54
	Nombre d'actions diluées retenues pour le calcul	5 685 575	5 685 575
	RNPG dilué par action	0,61	0,54

Etat du résultat global

	2023	Groupe
Résultat net IFRS		3 046
Ecarts de conversion		
Engagements de retraite		
- Pertes et gains actuariels		-90
- Impact de l'impôt différé		22
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		-68
Total des produits et charges de la période		2 978
	2024	Groupe
Résultat net IFRS		3 445
Ecarts de conversion		
Engagements de retraite		
- Pertes et gains actuariels		-17
- Impact de l'impôt différé		4
- Autre (correction IFRS16)		-3
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		-18
Total des produits et charges de la période		3 429

⁵ Résultat Net Part du Groupe

1.2 Tableau IFRS de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Écart de conversion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2022	2 274	830	0	11 659		14 764		14 764
Écart de change								
Total des produits et charges de l'exercice reconnus en autres éléments du résultat global								
Résultat 2023				3 046		3 046		3 046
Autres variations				-68		-68		-68
Total des opérations revenant aux actionnaires				2 978		2 978		2 978
Au 31 décembre 2023	2 274	830	0	14 638		17 742		17 742
Écart de change								
Total des produits et charges de l'exercice reconnus en autres éléments du résultat global								
Résultat 2024				3 445		3 445		3 445
Versement de dividendes				-455		-455		-455
Autres variations				-17		-17		-17
Total des opérations revenant aux actionnaires				2 973		2 973		2 973
Au 31 décembre 2024	2 274	830	0	17 611		20 716		20 716

1.3 Tableau des flux de trésorerie

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net IFRS		3 445	3 046
Dotations nettes aux amortissements et provisions		1 973	1 957
Dotations dépréciation écart d'acquisition			
Charges et produits liés aux actions gratuites de performance			
Coût de l'endettement financier		135	272
Autres produits et charges calculés			
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		5 553	5 275
Impôts sur les résultats (y compris les impôts différés)		559	-18
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		6 112	5 257
Impôt (B)		-325	-238
Variation du BFR lié à l'activité (C)		-799	-579
Flux de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)		4 988	4 440
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Corp. et incorp.		-1 683	-1 689
Encaissements liés aux cessions d'immo. Corp. et incorp.			8
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Financières		-11	-28
Encaissements liés aux cessions d'immo. Financières			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (E)		-1 693	-1 709
Rachats d'actions propres			
Revente d'actions propres			
Coût de l'endettement financier		-135	-272
Dividendes versés		-455	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		23	22
Variation des comptes courants	1.4.3.6	-1 299	-1 664
Remboursement d'emprunts		-498	-497
Remboursement dettes locatives		-759	-645
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (F)		-3 123	-3 056
Variation de trésorerie (D+E+F)		172	-325
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier		188	513
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (cf. 1.4.3.6)		359	188

1.4 Notes aux états financiers IFRS

1.4.1 Informations générales relatives au groupe et faits marquants

1.4.1.1 Informations générales

Éditeur de Solutions CRM (Customer Relationship Management) et de Solutions Analytiques (Business Intelligence, Datamining), Coheris propose une gamme complète de logiciels et services (automatisation du marketing, des ventes et du service client, mobilité, Intranet, Business Intelligence, Datamining), des équipes de consulting pluridisciplinaires ainsi qu'un réseau de partenaires technologiques et d'intégrateurs.

Coheris est cotée sur le marché d'Euronext Paris compartiment C depuis le 30 juin 1999.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2025 et soumis au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2025.

1.4.1.2 Faits significatifs de l'exercice

Activité

En 2024, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business⁶ de 13,5 M€, stable par rapport à 2023 d'où une variation de + 0,5%.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de +14,1 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 6,9 M€. Ces ventes représentent désormais 51 % du chiffre d'affaires total, contre 45 % en 2023, soit un gain de 6 points supplémentaires entre les deux exercices.

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 20,5% du chiffre d'affaires total (24% en 2023).

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 3,8 M€, en baisse attendue de 7,8% par rapport à 2023 et représentent 28,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR⁷) s'établit à 10,3 M€ au 31 décembre 2024, en hausse de +1,9 % par rapport au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2024, compte tenu des bonnes perspectives Coheris a activé un complément d'impôts différés sur reports déficitaires pour un montant de 312 K€ (cf : 1.4.3.14).

COHERIS enregistre un résultat opérationnel courant en hausse à 0,7 M€ correspondant à la stabilisation de son chiffre d'affaires sous l'effet du changement de business model avec une meilleure maîtrise de ses charges.

Le Résultat Opérationnel (RO) s'établit à 3 234 K€, contre 2 649 K€ en 2023. Le Résultat Opérationnel est en hausse et s'explique notamment par la légère hausse du chiffre d'affaires ainsi qu'une maîtrise de ses charges externes.

Le coût de l'endettement financier net est de +769 K€ contre +379 K€ en 2023.

Après prise en compte du coût de l'endettement financier et de l'activation des impôts différés sur reports déficitaires, le résultat net enregistre une augmentation par rapport à l'année précédente, et s'établit à 3,4 M€ en comparaison de 3 M€ en 2023. Cette hausse s'explique principalement par une meilleure gestion de ses charges externes.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie ressort à 0,4 millions d'euros et les capitaux propres à 20,7 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Ce compte de cash pooling est rémunéré et génère des intérêts chaque fin de trimestre (année civile) sur le taux trimestriel déterminé au 3^e du 1 article 39 du Code Général des Impôts (cf : 1.4.3.5.2)

⁶ Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe

⁷ ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.

1.4.1.3 Evénements postérieurs à l'exercice

Néant.

1.4.2 Principes de préparation des états financiers

1.4.2.1 Conformité aux normes comptables

Depuis 2005, Coheris établit ses rapports financiers conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le Règlement n° 297/2008 du 11 mars 2008, qui prévoit qu'à compter du 1er janvier 2005, les entreprises européennes faisant appel public à l'épargne, doivent appliquer les normes comptables internationales prescrites par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes annuels présentés en normes IFRS au titre des exercices clos en 2022, 2023 et 2024 ont été préparés en conformité avec l'ensemble des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et notamment :

- L'amendement à IAS 16,
- L'amendement à IAS 37,
- Les améliorations annuelles des IFRS cycle 2018-2020,
- L'amendement à IFRS 3.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent notamment le test de dépréciation (cf : 1.4.3.1), les provisions dont notamment les provisions pour litiges et les provisions pour avantages au personnel (cf : 1.4.3.7), la dette de location (cf : 1.4.3.8), et enfin les impôts différés (cf : 1.4.3.4).

Etablissement de comptes selon le référentiel IFRS

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés. Depuis 2005, Coheris établissant des comptes consolidés IFRS, la société a décidé de continuer à publier des comptes en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la situation nette tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2024, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. En application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises ont fait l'objet d'un rapport par les commissaires aux comptes. Et les comptes établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un rapport d'audit entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. Ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et ont été arrêtées par le Conseil d'Administration de la société en date du 30 avril 2025.

1.4.2.2 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation.

1.4.2.3 Méthodes comptables

Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. Ils sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la valorisation de ces actifs et passifs. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés en résultat.

Conformément à IFRS 3 révisée :

- Tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé à la juste valeur dès la date d'acquisition ;
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charge sur la période.

Les goodwill positifs résiduels sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ».

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et une dépréciation des goodwill est comptabilisée en cas de perte de valeur (cf. 1.4.3.1).

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement :

- ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges,
- l'économie d'impôt liée au Crédit Impôt Recherche, découlant de la partie éligible des frais de recherche et développement, est incluse dans la valorisation des actifs ainsi constatés.
- Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits :

- sont évaluées au coût d'acquisition,
- sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique et de droit d'utilisation reconnu sur les actifs corporels conformément à la norme IFRS 16. Tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les contrats de location de Coheris entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont des contrats de locations immobilières dont les baux sont de 9 années ainsi que des contrats sur des véhicules de société qui s'étalent sur 4 années.

La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié (durée exécutoire) sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Installations	5 ans linéaires
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaires
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaires
Droit d'utilisation	Selon la durée d'engagement du contrat de location

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés de la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les prêts et créances évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers non courants font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, estimée d'après l'actualisation des flux de trésorerie attendus (actualisation au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire pour les titres de participation non consolidés évalués au coût, au taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts et créances évalués au coût amorti).

Créances clients

Les créances clients sont valorisées au coût amorti conformément à la terminologie de la norme IFRS 9-Instruments financiers.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec ChapsVision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Information sectorielle

La norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs opérationnels. Compte tenu de la nature de ses produits, des procédés de fabrication et de la typologie de ses clients, l'activité d'Editeur de Logiciels présente un caractère très intégré. De ce fait, Coheris est mono secteur. Néanmoins, et à titre d'information, Coheris présente une ventilation de son chiffre d'affaires par principales natures et par zones géographiques qui ne s'inscrit pas dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités et le cas échéant, les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Provisions

Les risques et charges identifiés à la clôture de l'exercice, mais dont la réalisation est incertaine font l'objet de provisions ; il s'agit plus particulièrement :

- des litiges,
- des pertes et pénalités probables sur les contrats,
- des indemnités de fin de carrière. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés nets d'impôt en autres éléments du résultat global,

Les principales hypothèses qui ont été retenues pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %,
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021,
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 3,38%.

Impôts

Les impôts différés résultent des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan IFRS et des déficits fiscaux dont la consommation est estimée sur un horizon raisonnable (5 ans maximum). Ils sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant les derniers taux d'impôts votés ou quasi votés à la date de la clôture. Coheris bénéficie également de crédits d'impôt qui sont présentés en diminution des frais de développement financés.

Calcul du résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31/12/2024, aucun instrument de ce type n'a été émis par Coheris.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement composés d'emprunts et de dettes auprès des établissements de crédit (cf. note 1.4.3.8). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (prenant en compte les éventuels coûts de transaction directement rattachables) puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

1.4.3 Explications des postes des éléments financiers

1.4.3.1 Goodwill et autres actifs incorporels

Goodwill

Compte tenu de la transversalité des offres du groupe, l'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise sont communs et uniques à tous les produits. En conséquence, sur son métier Coheris a identifié une UGT cohérente et identifiable dans le temps :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Goodwill bruts	8 385			8 385
Dépréciation	(2 987)			(2 987)
Goodwill nets	5 398			5 398

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2025 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Béta de la société au 31/12/2024, le taux d'actualisation retenu est de 9,3 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 était de 12,2 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 9 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 638 K€, correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes IFRS au 31/12/2024.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2024.

Immobilisations incorporelles

a) Valeurs brutes :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Frais de recherche et de développement	39 316	1 614		40 930
Concessions, brevets	686			686
Autres				
Total	40 002	1 614		41 616

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

b) Amortissements :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Frais de recherche et développement	36 473	1 074		37 547
Concessions, brevets	686			686
Autres				
Total	37 159	1 074		38 233

c) Valeurs nettes :

	31/12/2023	31/12/2024
Frais de recherche et développement	2 843	3 383
Concessions, brevets		
Autres		
Total	2 843	3 383

Les échéanciers d'amortissements des frais de recherche et développement sont les suivants :

	Valeur nette au 31/12/2024	Amortissement N+1	Amortissement N+2	Amortissement N+3
Frais de recherche et développement	4 362	1 745	1 494	1 123
Impact CIR	-979	-500	-321	-158
Total Frais de Recherche et développement	3 383	1 245	1 173	965

1.4.3.2 Immobilisations corporelles

a) Valeurs brutes :

	31/12/2023	Correction à-nouveaux	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Locaux IFRS 16	5 595		203		5 798
Véhicules IFRS 16	128		3		131
Matériel informatique IFRS16			167		167
Autres immobilisations corporelles	1 427		68		1 495
Total	7 150		274		7 591

Les locaux IFRS 16 se composent de :

- Les locaux de Suresnes
- Les locaux de Aix-en-Provence

Le 1^{er} juillet 2021, un nouveau bail a été signé pour les locaux de Suresnes pour une durée de neuf années qui annule et remplace l'ancien bail qui prenait fin le 31 décembre 2023. De plus, il y a eu un avenant signé (bail complémentaire) au cours de 2022 pour une partie de locaux supplémentaires sur le site de Suresnes pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2022. Enfin, l'augmentation de la valeur brute émane de l'indexation de l'ensemble du bail. Concernant les locaux de Aix-en-Provence, un nouveau bail a été signé pour de nouveaux locaux pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2022. Enfin, au cours de l'année 2023, Coheris a augmenté sa surface locative de Suresnes.

Les autres immobilisations corporelles sont composées du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

b) Amortissements :

	31/12/2023	Correction à-nouveaux	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Locaux IFRS 16	1 431		691		2 122
Véhicules IFRS 16	60		18		78
Matériel informatique IFRS16		94	42		136
Autres immobilisations corporelles	1 054		97		1 151
Total	2 545	94	848		3 487

c) Valeurs nettes :

	31/12/2023	31/12/2024
Locaux IFRS 16	4 164	3 676
Véhicules IFRS 16	67	53
Matériel informatique IFRS16		31
Autres immobilisations corporelles	373	344
Total	4 604	4 104

1.4.3.3 Actifs financiers

a) Valeurs brutes :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Autres actifs	223	11		234
Total	223			234

Les autres actifs financiers correspondent essentiellement à des dépôts de garantie sur locations immobilières.

1.4.3.4 Actifs d'impôts différés

	31/12/2024	31/12/2023
Sur Indemnités de fin de carrière (IFC)	194	185
Sur autres décalages temporaires	7	7
Sur participation	104	79
Sur déficits fiscaux activés	2 216	2 479
TOTAL	2 521	2 750

Le taux retenu au 31 décembre 2024 pour le calcul des impôts différés est de 25%.

Compte tenu du Business Plan dont les principales hypothèses sont décrites en 1.4.3.1 ci-dessus, il a été décidé depuis le 1^{er} janvier 2022, d'activer le stock de déficits. La base de stock de déficits reportables activés au 31/12/2024 a été entièrement activé au taux de 25%, soit un stock total de 8 858 K€. Les années suivantes, le stock d'IDA diminuera selon le rythme de consommation des déficits antérieurs, une charge d'IS sera constatée. L'activation du stock de déficits reportables a eu lieu pour la première fois au cours de l'exercice clos au 31/12/2022.

1.4.3.5 Créances d'exploitation

1.4.3.5.1 Créances clients et comptes rattachés

Elles sont présentées nettes de provisions qui sont de 64 K€ sur les créances clients (92 K€ en 2023).

Les créances clients se décomposent comme suit par date d'échéance :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	> 1 an
Créances clients brutes	5 711	4 823	398	355	135
Dépréciation	-64				-64
Créances clients nettes	5 647	4 823	398	355	71

1.4.3.5.2 Autres créances

	31/12/2024	31/12/2023
Avances fournisseurs	41	133
Impôt sur les bénéfices	1 244	932
Taxe sur la valeur ajoutée	257	281
Charges constatées d'avance	84	120
Comptes courants	12 892	16 585
TOTAL	14 518	18 051

Le poste impôt sur les bénéfices correspond principalement aux crédits d'impôts recherche, ce dernier n'est pas remboursé, il est imputé sur l'IS dû au titre de chaque exercice.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres créances" qui s'élève à 10 009 K€ au 31/12/2024. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Ce compte de cash pooling est rémunéré et génère des intérêts chaque fin de trimestre (année civile) sur le taux trimestriel déterminé au 3° du 1 article 39 du Code Général des Impôts.

1.4.3.6 Trésorerie et équivalents trésorerie – Trésorerie de clôture

	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	385	214
Trésorerie et équivalents trésorerie brut	385	214
Découverts bancaires		
Trésorerie nette de clôture	385	214
Dépréciation compte bancaire	(26)	(26)
Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan	359	188

Coheris détient un compte sur le territoire du Maroc qui était alimenté par des retenues à la source sur des marchés publics entre les années 2005 et 2012. Ces avoirs n'étant pas liquides en dehors du territoire marocain, la société a constaté une provision de 26 K€ pour tenir compte du risque de non-récupération de ces avoirs.

En tenant compte de cette provision, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan au 31/12/2024 ressort à 359 K€

1.4.3.7 Provisions

	A l'ouverture	Ecart actuariel	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Indemnités de départ à la retraite	749	17	64	-47		784
Provisions pour risques	0					0
Total	749	17	64	-47		784

Concernant les indemnités de départ à la retraite, Coheris a comptabilisé au titre de l'exercice 2024 l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres pour un montant de -13 K€ nets d'impôts. L'impact de la variation de l'engagement au niveau du résultat opérationnel courant s'élève à 17 K€. Etant donné l'impact peu significatif de la variation de cet engagement post-emploi dans le résultat, Coheris n'a pas procédé à des calculs de sensibilité à une variation des hypothèses.

A la connaissance de la société, il n'y a aucun litige en cours, ce qui explique l'absence de provisions pour risques.

1.4.3.8 Passifs financiers

	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008	502	506	
Autres dettes financières	406	406		
Sous Total	1 414	908	506	
Dettes financières IFRS 16	3 796	757	3 039	
Total dettes financières	5 210	1 665	3 545	

En décembre 2020, Coheris a encaissé un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€, le remboursement démarre dès janvier 2023

Les autres dettes financières comprennent 315 K€ de comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Les dettes financières liées à IFRS 16 s'élèvent à 3 796 K€ (contre 4 257 K€ au 31/12/2023).

Les charges de location non intégrées dans le périmètre IFRS 16 ne sont pas significatives.

1.4.3.9 Passifs d'impôts différés

Il n'y a pas d'impôt différé passif au 31/12/2024.

1.4.3.10 Autres dettes

Les principaux postes sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel	1 357	1 156
Organismes sociaux	740	656
Taxes sur le chiffre d'affaires	981	913
Autres impôts et taxes	72	91
Produits constatés d'avance	3 913	3 709
Autres Dettes	854	5 399
Total	7 917	11 924

Lors de l'exercice 2024, le compte comptable du compte courant Cashpooling et celui de ChapsVision ont été fusionnés ce qui explique la nette diminution du poste « Autres dettes » par rapport à 2023 qui s'élevait à 5 399 K€.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres dettes" qui s'élevait à 5 399 K€ au 31/12/2023.

1.4.3.11 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Licences ⁽¹⁾	6 910	6 091
Maintenance	2 709	3 164
Prestations associées	3 832	4 131
Refacturations diverses ⁽²⁾	1 487	1 233
Total	14 938	14 619

⁽¹⁾ Il s'agit des licences annuelles (6 866 k€ en 2024 contre en 6 019 K€ en 2023) et perpétuelles (44 K€ en 2024 contre 72 K€ en 2023).

⁽²⁾ Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/2024	31/12/2023
France	14 938	14 619
TOTAL	14 938	14 619

1.4.3.12 Achats et services extérieurs

Ce poste s'élève à 4 838 K€ au 31/12/2024 contre 5 478 K€ au 31/12/2023 et se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achats de marchandises	87	112
Achat Sous traitance	3 518	4 041
Entretien divers	141	207
Locations et charges liées	338	279
Assurances	23	15
Transports et déplacements, véhicules	67	75
Honoraires	186	268
Télécommunications	77	67
Publicité, communication	62	82
Divers	339	332
TOTAL	4 838	5 478

Le poste « Sous traitance » s'élève à 3 518 K€ (contre 4 041 K€ en 2023) dont 2 406 K€ qui sont représentés par des refacturations intragroupes entre Cohéris et des sociétés du groupe Chapsvision (contre 2 723 K€ de refacturations internes en 2023). Ces refacturations sont réalisées à des conditions normales de marché.

1.4.3.13 Charges de personnel

Au 31 décembre 2024 les charges de personnel se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	4 687	4 755
Charges sociales	2 217	2 058
Total	6 904	6 813

1.4.3.14 Impôts sur les résultats

Il se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt dû	324	239
Impôt différé	234	-257
Total	558	-18

Le montant de l'impôt différé activé au 31 décembre 2024 a été estimé en retenant le résultat fiscal attendu sur les 5 années à venir. La base de stock de déficits reportables activés au 31/12/2024 a été entièrement activé au taux de 25%, soit un stock total de 8 858 K€. L'activation du stock de déficits reportables a eu lieu pour la première fois au cours de l'exercice clos au 31/12/2022.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective s'explique comme suit (en k€) :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat IFRS avant impôt	4 002	3 028
Charge d'impôt théorique (taux impôt : 25%)	1 001	757
Déficits activés	-312	-652
Impact des charges définitivement non déductibles	14	33
Impôt dû		
Déficits activés imputés sur le résultat de l'année	0	0
Amortissement du CIR non fiscalisé	-145	-156
Divers	0	0
Charge d'impôt effective	558	-18

Les crédits d'impôt recherche et innovation pour 638 K€ en 2024 et 651 K€ en 2023 ont été enregistrés en diminution des frais de recherche et développement à l'actif du bilan.

1.5 Autres informations

1.5.1.1 Effectif

Au 31 décembre 2024 l'effectif est de 70 collaborateurs. En moyenne sur l'année 2024, l'effectif a été de 67 collaborateurs.

La répartition de l'effectif au 31 décembre 2024 par qualification est :

	31/12/2024	31/12/2023
Directeurs	4	4
Cadres	59	61
AM et employés	7	7
Total	70	72

1.5.1.2 Engagements hors bilan à recevoir

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TCLog, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité. A la date d'arrêté des comptes, ce montant n'a pas encore déterminé.

1.5.1.3 Politique et gestion des risques financiers

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous.

Risque de crédit

Coheris a plus de 1000 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 39 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendant d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement des grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des transactions étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidité

L'échéancier des actifs et des dettes financières est le suivant :

	à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Disponibilités	359		
Autres actifs financiers*	10 009		
Passifs financiers	-908	-506	
Position nette avant gestion	9 460	-506	
Hors bilan			
Position nette après gestion	9 460	-506	

* Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique la baisse du poste "Autres créances" qui s'élève à 10 009 K€ au 31/12/2024. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissement de crédit par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2024 en k€
Emprunt bancaire PGE	2 000	2026	Fixe :0,70% Durée 60 mois avec un différé	OUI, garantie BPI à hauteur de 90% du montant total	1 007
Total	2 000				1 007

1.5.1.4 Informations relatives aux parties liées

Mandataire social dirigeant :

Depuis sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2024		2023		
	En €	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe		0	0	0	0
Rémunération variable		0	0	0	0
Indemnité départ		0	0	0	0
Indemnité transactionnelle		0	0	0	0
Avantages en nature		0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0

En 2024, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	17 067
Gildas Mathurin	14 933
Beatrice Dellenbach	14 933
Laëtitia Beillard	15 933
TOTAL	62 866

1.5.1.5 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certifications des comptes annuels	29	29	83%	81%	29	29	83%	81%
Services autres que la certification des comptes	6	6,5	17%	19%	6	6,5	17%	19%
TOTAL	35	36	100%	100%	35	36	100%	100%

5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société Coheris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce	
<i>Notes « Immobilisations incorporelles » et « Test de dépréciation » du § 1.2.1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe</i>	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les fonds de commerce de la société Coheris, constitués de clientèle, de droits d'exploitation et de droits au bail, s'établissent à 5,3 M€ en valeur nette au 31 décembre 2024.</p> <p>L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.</p> <p>Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les flux de trésorerie futurs, ▪ le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux. <p>En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable des fonds de commerce.</p> <p>Nous avons donc considéré que la valorisation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur réalisé par la Société.</p> <p>Nous avons obtenu le dernier business plan de la Direction ainsi que le test de dépréciation et sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses clés, notamment par entretien, pour : <ul style="list-style-type: none"> - les perspectives d'activité établies par la direction et validées par le conseil d'administration, afin d'en évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie ; - les performances réalisées par rapport aux résultats prévus dans les précédentes prévisions de flux de trésorerie ; - le taux de croissance à long terme. • Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la Société. • Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le taux d'actualisation retenu (WACC). • Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses de la Société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coheris par l'assemblée générale du 30 juin 2017 pour Grant Thornton et dans les statuts constitutifs de la société en 1994 pour la société Fiderec Audit.

Au 31 décembre 2024, Grant Thornton était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiderec Audit dans la 30ème année, dont 23 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange AÏACHE
Associée

Fiderec Audit
Adrien LECHEVALIER
Associé

6. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS

Aux actionnaires de la société Coheris,

Opinion

En notre qualité de commissaires aux comptes de Coheris et en réponse à la demande de votre conseil d'administration, nous avons effectué un audit des comptes annuels établis selon le référentiel IFRS de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 (« les comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de Coheris au 31 décembre 2024 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la Direction d'établir des comptes présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de « comptes » ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe, à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes et évalue si les comptes reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins.

Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 juin 2025,

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
Solange AÏACHE
Associée

Fiderec Audit
Adrien LECHEVALIER
Associé